

**25/03/2019 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 mars 2019 à 19 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Était absente : Madame Maylis Toulouse, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Gaétan Perron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

#2 CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2
4. Demande d'aide financière mini-urgence
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour.

#3 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-068

IL EST PROPOSÉ PAR madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins 2000 \$;

QUE la municipalité autorise monsieur Gaétan Perron, directeur général par intérim à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

ADOPTÉE

#4 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – MINI-URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la demande d’aide financière déposée à la municipalité par le Comité mini-urgence du Château Pope (centre de Santé Cookshire) permettant de bonifier le service de sans rendez-vous pour tous et de mini-urgence pour la population du Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du CIUSSS pour l’offre publique de cesdits services ;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de médecine de famille (GMF) est un regroupement de médecins de famille visant à permettre à la population un accès plus facile à des soins de santé et services sociaux **publics** ;

CONSIDÉRANT QU' plusieurs citoyens du territoire résident à plus de 50 kilomètres d'une clinique d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS détient actuellement 4 points de services (CLSC) sur le territoire du Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas du rôle des municipalités de subventionner des entreprises privées ayant pour objectif de dédoubler les services de l'État ;

CONSIDÉRANT l'historique des demandes auprès des divers organismes de santé pour le maintien et / ou la bonification des services existants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a déjà déposé des demandes pour que ces services soient maintenus par le point de services du CLSC de Weedon ainsi que la mise en place d'une mini-urgence avec radiologie de base ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-069

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon refuse la demande d'aide financière du Château Pope ;

QUE la municipalité de Weedon relance sa demande auprès du CIUSSS afin d'offrir ces services à même les installations déjà existantes dont les points de services du CLSC dans le Haut-Saint-François ;

QUE la municipalité de Weedon demande à nouveau l'installation de services de mini-urgence sur le territoire du HSF et ce, par les organisations publiques ayant déjà ce mandat (ex : CSSS) ;

QUE la municipalité de Weedon demande à ses partenaires d'appuyer sa demande auprès du CIUSSS pour les citoyens du Haut-Saint-François ;

QUE la présente résolution soit acheminée au Député provincial, à la Députée fédérale, au Château Pope ainsi qu'à l'ensemble des municipalités et organismes du Haut-Saint-François ;

QUE la municipalité de Weedon demande à ces partenaires de signifier leur appui auprès de madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS.

ADOPTÉE

#5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

#6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2019-070 À 19 h 44, monsieur Pierre Bergeron propose la levée de cette séance extraordinaire.

Gaétan Perron

Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Richard Tanguay

Maire